



Fuite d'eau robinet d'accès d'eau dans mon appart, qui doit payer

Par **ammf**, le **04/09/2016** à **17:02**

Bonjour,

je viens de recevoir la facture de mon propriétaire pour la réparation d'une fuite d'eau du robinet d'accès d'eau dans l'appartement.

Comme il ne s'agit pas d'un robinet que j'utilise régulièrement et que pour le réparer j'imagine que le plombier, envoyé par l'agence, a du couper l'eau de l'immeuble pour la réparation, je voudrais savoir si c'est à ma charge ou pas.

Merci de votre réponse.

ammf

Par **janus2fr**, le **04/09/2016** à **17:06**

Bonjour,

Ce qu'il faut connaître, c'est quelle a été la réparation. Si c'est un simple changement de joint ou toute menuiserie réparation, c'est à votre charge. Si c'est une réparation importante (changement du robinet par exemple), c'est à la charge du bailleur.

Par **ammf**, le **04/09/2016** à **17:44**

Remplacement de 4 joints 20/27 defectueux avant et apres le compteur d'eau. Pour cela il a fallu couper l'eau de la cave et vider l'installation.

Par **janus2fr**, le **04/09/2016** à **19:42**

Le remplacement de joints est bien à la charge du locataire.